



NUMÉRO 5 • 4EME TRIMESTRE 2024

LA GAZETTE DE LISSY

Le bulletin d'information officiel de votre village.

AU SOMMAIRE :

Page 1
Édito

Page 2
Savoir Vivre

Page 3
Sietom - Balayeuse

Page 4
Commémoration - SIVOM

CONTACT

 **Mairie de Lissy**
19 Place Roger Chauveau
77550 Lissy

 01.64.38.85.90

 mairie.lissy@ville-lissy.fr
urbanisme.lissy@ville-lissy.fr

 www.ville-lissy.fr
PanneauPocket : 77550 Lissy

 **Horaires public :**
- Lundi et mardi : 11h à 12h30
- Jeudi : 15h à 18h30
- Vendredi : 10h à 11h & 14h à 15h30

Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous (s'adresser à la secrétaire).

EDITO

Chères Lissoises, Chers Lissois,

J'espère que vous avez pu profiter de ces vacances de la Toussaint pour vous reposer et partager des moments chaleureux avec vos proches. En cette rentrée, je tenais à vous informer des récentes avancées dans notre commune qui ont été marquées par des réalisations concrètes visant à renforcer notre sécurité et améliorer notre cadre de vie.

Depuis avril 2023, la commune est équipée gratuitement de la vidéoprotection. Courant juin 2023, le dispositif de modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse via le SDESM, a permis de remplacer 34 points lumineux de la commune avec de la technologie LED.

Fin juillet 2023, nous avons procédé à l'installation d'une bache contre l'incendie à Bois Gauthier. Cette réalisation est un investissement indispensable pour renforcer la sécurité incendie. Cette bache de 120m3 permettra de disposer d'une réserve d'eau et d'agir plus efficacement.

L'année 2024 a connu et connaît encore des changements. En effet, cet été, la commune a achevé la mise aux normes électriques de la salle annexe. Grâce à ces travaux, nous nous assurons que cette salle reste un lieu sûr, adapté aux besoins actuels.

Enfin, d'autres travaux de sécurisation sont en préparation. Comme l'enfouissement d'un poteau contre l'incendie est à venir Rue Grande. Ainsi que le remplacement de toutes les menuiseries extérieures de la mairie.

Je vous remercie de votre soutien et de votre confiance, qui nous permettent de mener à bien des actions pour notre bien commun.

Au plaisir de vous retrouver lors des prochaines rencontres communales.

Votre maire,
Jean-Claude LECINSE



SAVOIR VIVRE CITOYEN

Selon l'arrêté municipal permanent N°2021/05 du 5 février 2021 il est rappelé que :

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET TAILLE DES HAIES

Les propriétaires, locataires sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires.

Les déchets végétaux résultant des opérations de désherbage doivent être ramassés et ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique.

En cas de neige ou de verglas, il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété.

Les haies des propriétés bordant les routes et les trottoirs peuvent représenter un danger pour la circulation des piétons et des véhicules en réduisant leur visibilité.

Nous tenons à rappeler aux propriétaires qu'il est obligatoire d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques. La taille doit être effectuée en bordure de propriété.

Les obligations concernant la taille et l'élagage des propriétaires riverains sont les suivantes :

- Élaguer ou couper régulièrement les arbres, arbustes, plantations, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées. Ils ne doivent pas gêner le passage des piétons, cacher les panneaux de signalisation ni la visibilité en intersection de voirie.
- Les branches et la végétation ne doivent pas excéder 2 mètres.

STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le stationnement est interdit sur les trottoirs, en double-file, devant les entrées de garage, sur les pelouses et espaces vert de la commune, devant l'accès des bornes contre l'incendie ainsi que devant tout équipement public (station d'épuration, transformateur électrique,...).

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur le domaine public.

Il est de même interdit de procéder au lavage, d'effectuer tous travaux de mécanique sur un véhicule stationné sur la voie publique sauf en cas de force majeure, et sous condition du respect de l'environnement.

DEJECTIONS CANINES

Le village est un espace partagé où tout le monde a sa place. Le respecter, c'est respecter l'autre. Si les chiens sont les bienvenus dans l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins.

Le ramassage des déjections canines est prévu dans le cadre du code pénal (art R632-1), du règlement sanitaire départemental, sous peine de contraventions de la 2ème classe. Il est donc obligatoire de les ramasser partout et tout le temps y compris dans les caniveaux, les espaces verts, les pieds d'arbres et les bandes plantées.

C'est avant tout un problème d'hygiène, une crotte de chien met plusieurs mois à se dégrader. Elle contient des bactéries nocives pour la santé des humains et des animaux. Pensez aux enfants qui peuvent se souiller, aux personnes âgées qui peuvent glisser, aux personnes à mobilité réduite circulant avec des fauteuils, mais aussi au personnel des espaces verts qui entretiennent ces espaces.

Mémo Collectes

- Ordures ménagères : vendredi.
- Tri sélectif : mardi en semaine paire.
- Encombrants : 3ème mercredi du mois.

Si la collecte n'a pas eu lieu, laisser les bacs sortis :

Le passage aura lieu le lendemain sauf en cas d'anomalie de collecte. Veillez à ce que les bacs ne gênent pas la circulation des piétons.

• Bouteilles et flaconnages mais aussi barquettes et pots, sachets et films en plastique, barquettes en polystyrène



• Aérosols, pots, barquettes, boîtes ainsi que les petits emballages en métal

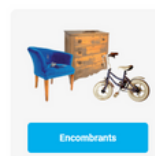
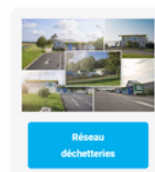
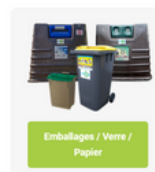
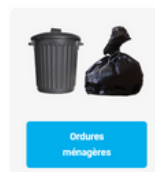


• Cartons, cartonnettes, briques alimentaires



Tri sélectif

- Tous les emballages sont à mettre dans le container jaune
- Besoin d'un bac plus adapté, un bac à réparer : <https://sietom77.com/bacs-de-collecte/> ou contacter le service maintenance : 01 64 07 37 58 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 ou par courriel : maintenance@sietom77.com
- Ne pas emboîter les emballages ni compacter les bouteilles plastiques : les emballages vides doivent être mis en vrac dans les bacs et non dans un sac.
- Les bidons à combustible liquide sont à emporter en déchetterie.



Encombrants

Pas de déchets électroniques, électriques, pièces automobiles, palettes sur les trottoirs (les apporter en déchetterie).

- S'il s'agit d'un mobilier, vaisselle, appareil en état de marche ... : l'apporter à la Recyclerie du Lombric - 9 Rue de la Plaine de la Croix Besnard Vaux-le-Pénil où ils seront vendus à petit prix.
- Sinon optez pour un site de dons : Geev, donnons.org, recupe.net,...

Vous n'êtes pas bricoleur : réparation participative dans un « Repair café » (Mormant, Vaux-le-Pénil, Nandy, Cesson ...), les « ateliers du coin » à Melun.

Horaires déchetterie

Horaires	D'octobre à avril 9h - 11h45 et 14h - 18h				D'octobre à avril 10h - 18h		Toute l'année : 9h - 13h
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
PONTAULT-COMBAULT	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
ROISSY	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
OZOIR	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
GRETZ	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
EVRY-GRÉGY	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
FONTENAY	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert

LES DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

sont à apporter en déchetterie
ou repris lors de l'achat d'un équipement neuf identique



Pensez à la réparation avant de vous en séparer

Passage de la balayeuse à Lissy

Le passage de la balayeuse aura lieu le **mercredi 6 novembre 2024 après-midi**. Merci de ne pas stationner vos véhicules sur les trottoirs et caniveaux, et de retirer tout obstacle de type conteneur OM.

**PASSAGE DE LA BALAYEUSE
DANS LA COMMUNE**



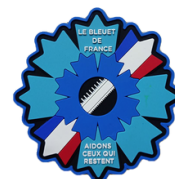
CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le maire de Lissy et son conseil municipal vous invitent à assister à la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

La cérémonie débutera à 9h00 au cimetière de Lissy en présence des élèves de L'école des 4 chemins.

Celle-ci sera suivie d'une collation dans le préau de l'école à Lissy.

Pour information, des bleuets de France seront en vente tout le long de la cérémonie.



VIE SCOLAIRE

POUR CETTE NOUVELLE RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025, 119 ÉLÈVES SONT ACCUEILLIS SUR LE RPI.

L'école des Merisiers à Limoges-Fourches accueille 45 élèves répartis en deux classes :

- Petite et Moyenne section : Madame Elodie CAMBON (lundi, mardi, jeudi) & Madame Camilia KHIARI-ZAIDI (vendredi). 23 enfants (15 PS / 8 MS)
 - Moyenne et Grande section : Madame Julie LEPICIER, Directrice. 22 enfants (8 MS / 14 GS)
- Elles sont accompagnées par 2 ATSEM : Mesdames Sylvie BASROGER et Beata VERHEYDE

L'école des 4 chemins à Lissy accueille 74 élèves répartis en trois classes :

- Annexe de la Mairie :
 - CP & CE1, Madame PARCEMAR (18 enfants)
- Ecole des 4 chemins :
 - CP & CE2, Madame Gabrielle PETIT (29 enfants)
 - CM1 & CM2, Madame Claire CAMBON, Directrice (27 enfants)

Sur le temps périscolaire, 7 agents sont en charge de la garderie et de la restauration scolaire : Mesdames Marie-Christine PIRES, Ingrid CORREIRA, Ana GOMES FLORES, Céline GENEVRIER, Gaëlle MASSOULE, Sylvie BASROGER et Beata VERHEYDEN.

EXTENSION DE L'ÉCOLE DES 4 CHEMINS.

Les travaux de gros œuvre sont terminés, bâtiment en état de hors d'eau hors d'air. Et sont en cours les travaux d'isolation, d'habillage des façades, et des cloisons intérieures ainsi que le passage des câbles électriques et de la distribution d'alimentation d'eau.

Les élèves pourront normalement intégrer les nouveaux locaux au cours du 1er trimestre 2025.

RESTEZ CONNECTÉS : LE SIVOM DÉBARQUE SUR PANNEAU POCKET.

Nous avons le plaisir de vous informer que le SIVOM du Brasson est désormais connecté à l'application PanneauPocket. Grâce à cette plateforme, vous pourrez recevoir en temps réel toutes les informations et les alertes importantes concernant les services et activités gérés par le SIVOM (restauration scolaire, transport et périscolaire). Recherchez le RPI sur l'application en écrivant "RPI SIVOM du Brasson Limoges-Fourches et Lissy".



DIRECTION ET MISE EN PAGE DE LA PUBLICATION :

JEAN-CLAUDE LECINSE
SYLVIE DA SILVA
AMANDINE DE OLIVEIRA

REDACTION :

MICHELLE BOUILLAND-CHAUVEAU
NATHALIE CANET
REGINALD HERBEAUX
OLIVIER TROUBAT

IMPRESSION :

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS.
155 EXEMPLAIRES



IMPRESSION SUR PAPIER RECYCLÉ.



MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.